



déclaration de travaux aux impots

Par **factoser**, le **15/05/2024** à **10:49**

Bonjour

Propriétaire d'une maison que je loue. L'année dernière j'ai changé les anciens convecteurs(style grille pain) contre des modèles à inerties en vu de diminuer la consommation électrique.. Dans la déclaration de revenus il me demande les noms et coordonnées de l'entreprise .Puis je indiquer mon nom avec le montant d'achat des radiateurs.

merci

Par **Marck.ESP**, le **15/05/2024** à **11:11**

Bienvenus sur Légavox

Les travaux effectués par le propriétaire lui-même ne sont généralement pas déductibles, sauf si vous pouvez prouver que vous avez engagé des dépenses spécifiques pour l'achat d'équipements liés indéniablement à l'amélioration cde l'habitat.

Dans ce cas, seules les dépenses liées à l'achat des matériels peuvent être déductibles, et non la main-d'œuvre.

<https://impotsurlerevenu.org/declaration-de-revenus-fonciers-2044/787-dependences-de-travaux-deductibles-ligne-224.php>

Par **factoser**, le **15/05/2024** à **12:10**

Je pensais effectivement juste déduire l'achat des équipements, j'ai gardé les factures .

merci pour votre réponse